



Date convocation : 21.11.2023

# EXTRAIT des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BERRY-AU-BAC

DE\_2023\_40

Séance du vendredi 01 décembre 2023

Le un décembre deux mille vingt-trois à 20 heures 00, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-Christine HALLIER, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 9

Représentés : 3

Votants : 12

Pour : 11

Contre : 1

Abstention : 0

**Présents** : Marie-Christine HALLIER, Didier PINCHON, Luc LELONG, François RICHE, David NEVEUX, Séverine MULPAS, Magali LONGUET, Sandrine ODELOT, Karrim EL ARKOUBI

**Absents représentés** : Daniela DOUILLET représentée par Luc LELONG, Xavier PRIN représenté par David NEVEUX, Dominique GARRÉ représenté par Marie-Christine HALLIER

**Absente excusée** : Marine DEPARDIEU

**Absents** : Hugues MORONI, Julie PETITJEAN

**Secrétaire de séance** : François RICHE

## Décision modificative : Budget Eau

Afin de régulariser des paiements de télécommunication effectués en 2018 pour le syndicat des eaux dissout, nous avons dû émettre des mandats sur le budget de l'eau.

La municipalité n'a pu s'y soustraire compte tenu que les paiements ont d'ores et déjà été effectués et qu'il s'agit d'une simple régularisation.

Il va s'entendre que le service des eaux demandera le remboursement de ces dépenses au Grand REIMS.

La décision modificative proposée par Madame le Maire permet également d'ajouter des crédits pour combler l'article relatif à l'achat de fournitures administratives.

### FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
6064	Fournitures administratives	160	
626	Frais postaux et frais de télécommunication	90	
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	- 250	

**TOTAL :** 0.00 0.00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des votes exprimés (1 contre, 11 pour),  
\*VALIDE la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus,  
Pour extrait conforme  
Le Maire, Marie-Christine HALLIER

Le secrétaire de séance, François RICHE